

**Association Centre Protestant de Vacances  
Genève**

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint à l'assemblée générale  
pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2024**

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale de  
Association Centre Protestant de Vacances, Genève

**RSM Audit Switzerland SA**  
Avenue Georges Favon 26-28  
1204 Genève  
Switzerland  
T: +41 22 888 50 50  
F: +41 22 300 53 47  
www.rsmch.ch

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association Centre Protestant de Vacances, Genève pour l'exercice portant du 1er février 2023 au 31 janvier 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2024 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes "Swiss Gaap RPC".

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons votre attention sur le fait que le bilan présente une insuffisance d'actifs de CHF 1'404,32 au 31 janvier 2024.

RSM Audit Switzerland SA



O Bétrisey  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



J Howarth  
Expert-réviseur

Genève, le 15 avril 2024

Annexes :

- Comptes annuels, (bilan, compte de profits et pertes et annexes)

**THE POWER OF BEING UNDERSTOOD**  
AUDIT | TAX | CONSULTING

## BILAN AU 31 JANVIER 2024

ACTIF	<i>Notes</i>	<b>31.01.2024</b>	<b>31.01.2023</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
<i>LIQUIDITES</i>			
Caisse		10 677.83	10 596.05
Poste		221 455.83	251 405.14
Banque		55 164.10	55 000.00
<i>REALISABLES</i>			
Débiteurs	1	16 931.17	25 282.42
<i>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</i>			
Comptes de régularisation	2	97 934.92	103 893.89
<b>TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>402 163.85</b>	<b>446 177.50</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
Immeuble Groenroux	3	619 642.70	632 965.55
Téléphonie		9 116.40	0.00
Équipement informatique		13 346.56	8 846.61
Mobilier et électroménager		5 775.47	0.00
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>			
Participation Centre sportif Vallée de Joux		1 000.00	1 000.00
Garantie de loyer		4 450.65	4 429.25
Parts SCI Saint-Sorny	4	418.00	418.00
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>653 749.78</b>	<b>647 659.41</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 055 913.63</b>	<b>1 093 836.91</b>

## BILAN AU 31 JANVIER 2024

PASSIF	Notes	31.01.2024	31.01.2023
<b>FONDS ETRANGERS</b>			
<i>DETTES A COURT TERME</i>		<b>452 926.49</b>	<b>326 958.04</b>
Créanciers divers		6 974.90	9 132.85
Ligne de crédit UBS		87 776.00	58.50
Comptes de régularisation	2	358 175.59	317 766.69
<i>DETTES A LONG TERME</i>		<b>57 000.00</b>	<b>61 000.00</b>
Hypothèques		57 000.00	61 000.00
<b>TOTAL DES FONDS ETRANGERS</b>		<b>509 926.49</b>	<b>387 958.04</b>
<b>FONDS AFFECTES</b>			
	5		
Fonds Mimosa		12 293.21	37 466.35
Fonds Loisirs pour Tous		4 005.00	32 139.00
Fonds projets		27 828.40	47 574.00
Fonds travaux immeuble		496 059.85	512 019.20
Fonds Helvetia-Mix		3 560.00	8 070.00
Fonds GT Monitorat		0.00	10 000.00
Fonds informatique		3 645.00	5 000.00
<b>TOTAL DES FONDS AFFECTES</b>		<b>547 391.46</b>	<b>652 268.55</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
Réserve	6	48 595.01	48 595.01
Résultat période 2022-2024	7	5 015.31	0.00
Résultat de l'exercice	7	-55 014.64	5 015.31
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>-1 404.32</b>	<b>53 610.32</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 055 913.63</b>	<b>1 093 836.91</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2023-2024**

	Notes	Exercice 2023-2024		Exercice 2022-2023		Budget 2023-2024	
<b>RECETTES</b>							
Recettes des séjours	16	992 119.90	48.72%	872 635.55	43.70%	1 045 386.00	50.40%
Subventions	8	875 900.00	43.01%	863 183.00	43.23%	865 191.00	41.71%
Dons affectés	9	60 027.86	2.95%	106 135.86	5.32%	112 500.00	5.42%
Autres dons	10	97 471.43	4.79%	132 280.52	6.62%	45 000.00	2.17%
Recettes diverses	11	10 961.08	0.54%	22 575.06	1.13%	6 000.00	0.29%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 036 480.27</b>		<b>1 996 809.99</b>		<b>2 074 077.00</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
Dépenses des séjours		610 405.50	28.11%	518 983.81	25.81%	606 190.00	29.57%
Aides accordées aux familles		76 257.85	3.51%	72 254.30	3.59%	58 805.00	2.87%
Soutien accordé aux séjours		68 879.60	3.17%	52 906.00	2.63%	62 646.00	3.06%
Frais de personnel	12	956 163.16	44.03%	908 487.45	45.18%	876 767.00	42.77%
Indemnités encadrement		205 278.83	9.45%	179 406.74	8.92%	192 588.00	9.40%
Formation des moniteurs·trices		54 766.31	2.52%	35 350.34	1.76%	59 942.00	2.92%
Frais de locaux		43 054.95	1.98%	52 277.01	2.60%	54 053.00	2.64%
Frais de véhicules		19 564.45	0.90%	18 933.67	0.94%	15 550.00	0.76%
Frais administratifs	13	72 455.85	3.34%	77 986.35	3.88%	55 169.00	2.69%
Frais de fonctionnement	14	57 616.95	2.65%	64 099.26	3.19%	63 683.00	3.11%
Amortissements (hors Groenroux)	3	7 221.49	0.33%	4 423.30	0.22%	4 500.00	0.22%
Charges exceptionnelles	15	0.00	0.00%	25 926.97	1.29%	0.00	0.00%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>2 171 664.94</b>		<b>2 011 035.20</b>		<b>2 049 893.00</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-135 184.67</b>		<b>-14 225.21</b>		<b>24 184.00</b>	
<i>Recettes Groenroux</i>		21 609.50		22 666.00		19 550.00	
<i>Charges Groenroux</i>		-20 357.21		-19 969.12		-30 520.00	
<i>Amortissements Groenroux</i>	3	-15 959.35		-15 942.65		-16 000.00	
<b>RESULTAT HORS-EXPLOITATION</b>		<b>-149 891.73</b>		<b>-27 470.98</b>		<b>-2 786.00</b>	
<i>Utilisation des fonds affectés</i>	5	154 904.95		143 622.15		115 286.00	
<i>Attribution aux fonds affectés</i>	5	-60 027.86		-111 135.86		-112 500.00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-55 014.64</b>		<b>5 015.31</b>		<b>0.00</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31.01.2024	31.01.2023
-Perte / Bénéfice	-55 014.64	5 015.31
Amortissements immobilisations corporelles	23 180.84	20 365.95
Dim./augm. créances	8 351.25	10 925.95
Dim./augm. compte de régularisation actif	5 958.97	-38 607.13
Augm./dim. dettes à court terme	85 559.55	-102 232.41
Augm./dim. compte de régularisation passif	40 408.90	176 772.86
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</b>	<b>108 444.87</b>	<b>72 240.53</b>
Investissement en immobilisation corporelles	-28 512.37	0.00
Correction fonds amortissement	-737.44	0.00
Investissement en immobilisation financières	-21.40	75 642.00
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-29 271.21</b>	<b>75 642.00</b>
Augm./dim. dettes à long terme	-4 000.00	-4 000.00
Fonds affectés	-104 877.09	-32 486.29
Affectation résultat 2018-2021 au capital	0.00	1 253.06
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>-108 877.09</b>	<b>-35 233.23</b>
Liquidités au début de l'exercice	317 001.19	204 351.89
Liquidités à la fin de l'exercice	287 297.76	317 001.19
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>-29 703.43</b>	<b>112 649.30</b>

### **Informations générales**

Le Centre Protestant de Vacances (CPV – Camps & centres aérés) est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des séjours de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture, de genre ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel, l'autonomisation ainsi que la confiance mutuelle.

### **Principe de comptabilisation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus. En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC ».

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

### **Principes généraux d'évaluation comptables**

#### **a. Liquidités et dettes bancaires**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

#### **b. Débiteurs**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

#### **c. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Téléphonie : 10% (10 ans)
- Mobilier : 10% (10 ans)
- Matériel informatique : 16.66% (6 ans)
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 2'000.00 par objet ou groupe d'objets de même nature. Compte tenu de son usage, le matériel des séjours est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

#### **d. Créanciers divers**

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

## Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

### 1. Débiteurs

Un compte débiteur avait été créé spécifiquement pour le suivi des avances versées au Centre équestre de La Caracole. En effet, suite à une demande de leur part, un échéancier de paiement a été mis en place dès septembre 2018 pour les saisons suivantes (courant d'octobre à août). Cet échéancier prend en compte un pourcentage de risque d'annulation des activités, le solde final est calculé chaque année à la fin de l'été. Durant l'exercice 2020-21, un nombre important de séjours ont dû être annulés à cause de la pandémie de COVID-19. Le Centre équestre de La Caracole n'ayant pas été en mesure de rembourser directement l'Association pour les montants importants avancés, un plan de remboursement sur quatre ans a été mis en place et est arrivé à son terme lors de l'exercice comptable 2023-24, après les séjours de l'été.

### 2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2024</u>	<u>31.01.2023</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance <sup>1</sup>	89 344.98	63 074.29
Produits à recevoir <sup>2</sup>	<u>8 589.94</u>	<u>40 819.60</u>
	<u>97 934.92</u>	<u>103 893.89</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer <sup>3</sup>	37 598.09	38 277.94
Produits constatés d'avance <sup>4</sup>	<u>320 577.50</u>	<u>279 488.75</u>
	<u>358 175.59</u>	<u>317 766.69</u>

<sup>1</sup> Les charges payées d'avance concernent essentiellement les acomptes d'hébergements et d'activités pour les séjours 2024. D'autres frais relatifs aux séjours de février et de Pâques 2024, des primes d'assurances diverses ainsi que des frais relatifs aux logiciels informatiques complètent ce montant.

<sup>2</sup> Les produits à recevoir sont constitués en grande partie des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Une participation au salaire de l'une des Codirectrices du CPV était encore en attente de réception au 31 janvier. Des recettes concernant la Maison de Groenroux viennent compléter ce montant.

<sup>3</sup> Les charges à payer en fin d'exercice 2023-24 sont encore un peu moins élevées que celles de l'exercice précédent et sont principalement composées de soldes d'assurances sociales et de divers frais liés aux séjours 2023.

<sup>4</sup> Les produits constatés d'avance sont majoritairement constitués de la première tranche de subvention 2024 de la part de l'État de Genève et des recettes d'inscriptions aux séjours de février et Pâques 2024.

### 3. Immobilisations corporelles

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte linéaire.

Tableau des immobilisations au 31.01.2024

	Valeur brute au 01.02.2023	Fonds amort. au 01.02.2023	Invest.	Revente d'actif	Correction Fonds amort.	Amortissements de l'exercice	Valeur brute au 31.01.2024	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.2024
Immeuble Groenroux <sup>1</sup>	1 062 843.20	-429 877.65	2 636.50	0.00	0.00	-15 959.35	1 065 479.70	-445 837.00	619 642.70
Téléphonie <sup>2</sup>	0.00	0.00	9 636.90	0.00	0.00	-520.50	9 636.90	-520.50	9 116.40
Matériel informatique <sup>3</sup>	26 539.81	-17 693.20	11 380.32	-1 315.02	737.44	-6 302.79	36 605.11	-23 258.55	13 346.56
Mobilier <sup>4</sup>	0.00	0.00	6 173.67	0.00	0.00	-398.20	6 173.67	-398.20	5 775.47
	<b>1 089 383.01</b>	<b>-447 570.85</b>	<b>29 827.39</b>	<b>-1 315.02</b>	<b>737.44</b>	<b>-23 180.84</b>	<b>1 117 895.38</b>	<b>-470 014.25</b>	<b>647 881.13</b>

<sup>1</sup> La maison de Groenroux est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Elle est grevée d'une hypothèque de CHF 57'000. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison n'est plus louée au public à dater de 2021. Grâce à une recherche de fonds entreprise par l'Association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu y être entrepris dès octobre 2014. Des travaux de rénovation de la robinetterie et de l'isolation des vitrages ont été effectués durant l'exercice 2023-24.

<sup>2</sup> Grâce à une recherche de fonds ciblée, le CPV a renouvelé début 2023 sa centrale téléphonique après 10 ans d'utilisation de l'ancienne.

<sup>3</sup> En 2019, le CPV a fait l'acquisition de postes de travail fixes et portables pour ses collaborateurs-trices. L'amortissement de ce matériel est calculé sur une base de 6 ans, qui est la période de renouvellement de ce type de matériel au sein de l'Association. Afin de faciliter le télétravail et pour accommoder les nouveaux engagements en sein de l'équipe professionnelle, le CPV a fait l'acquisition de plusieurs ordinateurs portables et écrans, ainsi que de matériel informatique divers pour l'hébergement sécurisé de la base de données et la tenue de réunions.

<sup>4</sup> Grâce au don d'une Fondation privée, le CPV a fait l'acquisition de mobilier de bureau et de mobilier servant à l'accueil des moniteurs et monitrices.

### 4. Parts SCI « La Grange » & SCI « Saint-Sorny »

Des parts de la SCI « La Grange » ont été acquises par le CPV pour € 70'000 durant l'exercice 2011, et activées pour un montant de CHF 90'708.

Après la chute de l'Euro par rapport au Franc Suisse en début d'année 2015, ces parts ont été réévaluées à CHF 78'420.30. Elles ont été réévaluées à nouveau à la fin de l'exercice 2019-20 et s'élevaient en début d'exercice 2022 à CHF 75'642. La maison a été vendue en fin d'année 2021 et les parts extournées en 2022.

Au début de l'exercice 2021-22, deux particuliers ont fait don de leur part dans la SCI « Saint-Sorny » au CPV. Saint-Sorny est une abbaye située en Ardèche où le CPV organise des séjours depuis de nombreuses années. Elle appartient à une SCI dont le siège est à Genève et est gérée par une Association, l'Assy, également basée à Genève.

Les éventuelles dépréciations d'actifs sur cette immobilisation financière doivent être évaluées après trois exercices complets et ensuite tous les trois ans.

## 5. Fonds affectés

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2024

	<b>Solde au 01.02.2023</b>	<b>Recettes Dotation</b>	<b>Dépenses Utilisation</b>	<b>Transferts</b>	<b>Solde au 31.01.2024</b>
Fonds Mimosa <sup>1</sup>	37 466.35	27 327.86	-52 501.00	0.00	<b>12 293.21</b>
Fonds Loisirs pour Tous <sup>2</sup>	32 139.00	13 500.00	-41 634.00	0.00	<b>4 005.00</b>
Fonds Projets <sup>3</sup>	47 574.00	7 500.00	-27 245.60	0.00	<b>27 828.40</b>
Fonds Travaux immeuble <sup>4</sup>	512 019.20	0.00	-15 959.35	0.00	<b>496 059.85</b>
Fonds Helvetia-Mix <sup>5</sup>	8 070.00	12 220.00	-16 730.00	0.00	<b>3 560.00</b>
Fonds GT Monitorat <sup>6</sup>	10 000.00	0.00	-10 000.00	0.00	<b>0.00</b>
Fonds informatique <sup>8</sup>	5 000.00	0.00	-1 355.00	0.00	<b>3 645.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>652 268.55</b>	<b>60 547.86</b>	<b>-165 424.95</b>	<b>0.00</b>	<b>547 391.46</b>

### Variation des fonds affectés au 31 janvier 2023

	<b>Solde au 01.02.2022</b>	<b>Recettes Dotation</b>	<b>Dépenses Utilisation</b>	<b>Transferts</b>	<b>Solde au 31.01.2023</b>
Fonds Mimosa <sup>1</sup>	49 903.99	35 635.86	-48 073.50	0.00	<b>37 466.35</b>
Fonds Loisirs pour Tous <sup>2</sup>	31 932.00	37 500.00	-37 293.00	0.00	<b>32 139.00</b>
Fonds Projets <sup>3</sup>	55 187.00	8 000.00	-15 613.00	0.00	<b>47 574.00</b>
Fonds Travaux immeuble <sup>4</sup>	527 961.85	0.00	-15 942.65	0.00	<b>512 019.20</b>
Fonds Helvetia-Mix <sup>5</sup>	11 370.00	15 000.00	-18 300.00	0.00	<b>8 070.00</b>
Fonds GT Monitorat <sup>6</sup>	0.00	10 000.00	0.00	0.00	<b>10 000.00</b>
Fonds Bourse d'étude <sup>7</sup>	8 400.00	0.00	-8 400.00	0.00	<b>0.00</b>
Fonds informatique <sup>8</sup>	0.00	5 000.00	0.00	0.00	<b>5 000.00</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>684 754.84</b>	<b>111 135.86</b>	<b>-143 622.15</b>	<b>0.00</b>	<b>652 268.55</b>

<sup>1</sup> Le fonds Mimosa a été alimenté par deux dons, de la part de la Fondation Albatros et de la Fondation pour le Secours Mutuel des Orphelins (FSMO), ainsi que par le bénéfice de la traditionnelle vente de fleurs. À cela viennent s'ajouter des dons privés ponctuels.

<sup>2</sup> Un contrat de partenariat a été établi avec la Fondation Albatros ayant pour but de créer un fonds affecté afin de diminuer le prix des séjours uniformément à hauteur de 3 CHF par jour et par enfant.

<sup>3</sup> Le fonds Projets a été mis à profit pour tout notre programme des séjours 2023.

<sup>4</sup> Le fonds Travaux immeuble est amorti parallèlement à l'immeuble Groenroux.

<sup>5</sup> Le fonds Helvetia-Mix a été constitué au début de l'exercice 2019. Il a pour but de favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes migrants dans les activités proposées par le CPV. Il a été alimenté par des dons de la Fondation Albatros et de la Fondation pour le Secours Mutuel des Orphelins (FSMO).

<sup>6</sup> Le fonds Bourse d'étude a été constitué en 2021 d'un don de la part d'une Fondation privée genevoise afin de soutenir les études de l'apprentie employée de commerce de l'Association. Cette bourse a été totalement versée à notre apprentie.

<sup>7</sup> Le fonds informatique a été alimenté par une part du résultat de l'exercice 2022 en vue de financer la refonte totale de la base de données du CPV (projet prévu pour 2024-2025). Une part liée à l'étude préliminaire du projet a été utilisée en 2023-24.

<sup>8</sup> Le fonds GT Monitorat a été constitué en 2022 afin de financer un groupe de travail inter-associatif sur le statut des moniteurs-trices de camps de vacances. Il a été financé par un don de la Fondation Albatros. Le groupe de travail a terminé et livré son rapport durant l'exercice 2023-24.

## 6. Capital

**Tableau de variation du capital au 31 janvier 2024**

	<b>Solde au 01.02.2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>Solde au 31.01.2024</b>
Réserve	48 595.01	0.00	48 595.01
Résultat reporté	5 015.31	0.00	5 015.31
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	-55 014.64	-55 014.64
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>53 610.32</b>	<b>-55 014.64</b>	<b>-1 404.32</b>

**Tableau de variation du capital au 31 janvier 2023**

	<b>Solde au 01.02.2022</b>	<b>Dotations<sup>1</sup></b>	<b>Solde au 31.01.2023</b>
Réserve	38 622.20	9 972.81	48 595.01
Part du résultat à conserver <sup>1</sup>	8 719.75	-8 719.75	0.00
Résultat avant affectation	0.00	10 015.31	0.00
Affectation du résultat	0.00	-5 000.00	0.00
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	5 015.31	5 015.31
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>47 341.95</b>	<b>11 283.68</b>	<b>53 610.32</b>

<sup>1</sup> La dotation au capital comprend le solde de part du résultat à conserver, CHF 8'719.75, la correction effectuée en début d'exercice 2022-23, CHF 355.51, et le solde de la part à restituer à l'État de Genève, CHF 897.55 (voir note n°7).

## 7. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2022 – 2024, le CPV doit restituer à l'Etat 9% de son résultat cumulé sur la totalité du contrat à la fin de la période concernée. Pendant la durée du contrat de prestation, le résultat cumulé doit être comptabilisé dans un compte spécifique des Fonds propres nommé « Résultat période 2022-2024 ».

La période 2018-2021 s'est soldée par un résultat positif de CHF 897.55 que le CPV a pu conserver selon décision de l'Etat de Genève.

**Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2022 - 2024<sup>1</sup>**

	31.01.2023	31.01.2024	31.01.2025	Cumul
Résultat avant répartition	10 015.31	-55 014.64	0.00	-44 999.33
Répartition résultat au 31.01.2023	-901.38	0.00	0.00	-901.38
Répartition résultat au 31.01.2024	0.00	4 951.32	0.00	4 951.32
Répartition résultat au 31.01.2025	0.00	0.00	0.00	0.00
Part du résultat à restituer	901.38	-4 951.32	0.00	-4 049.94
<b>Résultat après répartition</b>	<b>9 113.93</b>	<b>-50 063.32</b>	<b>0.00</b>	<b>-40 949.39</b>

<sup>1</sup> L'Association a décidé d'affecter une partie de son résultat 2022-23 à un fonds affecté, un tableau de suivi du résultat avant affectation est inclus dans les annexes aux comptes afin d'assurer le suivi d'un éventuel montant à restituer à l'Etat de Genève à l'échéance du contrat. Ce montant est purement indicatif et n'apparaît nulle part dans les comptes.

**Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2018 - 2021**

	31.01.2019	31.01.2020	Correction <sup>2</sup>	31.01.2021	31.01.2022	Cumul
Résultat avant répartition	27 078.67	-31 028.73	0.00	40 456.06	-26 533.19	9 972.81
Répartition résultat au 31.01.2019	-2 437.08	0.00	0.00	0.00	0.00	-2 437.08
Répartition résultat au 31.01.2020	0.00	2 792.59	0.00	0.00	0.00	2 792.59
Répartition résultat au 31.01.2021	0.00	0.00	-355.51	-3 641.05	0.00	-3 996.56
Répartition résultat au 31.01.2022	0.00	0.00	0.00	0.00	2 387.99	2 387.99
Correction après bouclément <sup>2</sup>	0.00	0.00	355.51	0.00	0.00	355.51
Part du résultat à restituer	2 437.08	-2 792.59	0.00	3 641.05	-2 387.99	897.55
<b>Résultat après répartition</b>	<b>24 641.59</b>	<b>-28 236.14</b>	<b>0.00</b>	<b>36 815.01</b>	<b>-24 145.20</b>	<b>9 075.26</b>

<sup>2</sup> Une erreur de répartition dans la part de subvention 2019 à restituer à l'Etat a été corrigée en début d'exercice 2020-21. En effet, l'article 13 du Contrat de Prestation établi entre le CPV et l'Etat de Genève stipule que le résultat cumulé du compte « Part de subvention à restituer à l'Etat » ne peut être négatif. Ce solde a dû être déduit de la part revenant au CPV en fin de période de contrat, étant donné que le résultat final cumulé était supérieur à zéro.

## 8. Subventions

<u>Subventions</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
État de Genève - Contrat de prestations	377 000.00	377 000.00
État de Genève - Remboursement casiers judiciaires	2 154.00	0.00
État de Genève - Remboursement formations	5 170.00	0.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	175 300.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	81 195.00	82 290.00
Ville de Genève fonds apprentissage	3 000.00	0.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	144 015.00	148 421.00
Confédération - OFAS - art.9, LEEJ	9 163.00	11 360.00
Communes genevoises <sup>1</sup>	75 948.00	66 367.00
Communes romandes <sup>1</sup>	2 955.00	2 445.00
	<u>875 900.00</u>	<u>863 183.00</u>

<sup>1</sup> Grâce à une action menée par le GLAJ-GE (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités à hauteur de CHF 10 par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui peut maintenant s'élever jusqu'à CHF 15 par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivantes.

Par le biais du contrat de prestation conclu entre le Département de l'instruction publique et le CPV, une subvention non-monnaire pour la mise à disposition de maisons de vacances est octroyée au CPV. La valeur annuelle pour la mise à disposition durant 7 semaines de ces maisons a été évaluée à CHF 48'060 par l'État de Genève.

La Ville de Genève soutient également le CPV par le biais d'une subvention en nature en mettant à disposition de l'Association des locaux pour l'organisation de ses centres aérés. La valeur annuelle des locaux mis à disposition s'élève à CHF 3'410. Cette subvention en nature est prise en charge par le Service des écoles et institutions pour l'enfance du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
AIRE-LA-VILLE	0.00	0.00
ANIERES	315.00	1 530.00
AVULLY	150.00	225.00
AVUSY	90.00	390.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	1 780.00	2 100.00
BELLEVUE	650.00	915.00
BERNEX	2 160.00	2 280.00
CAROUGE	6 560.00	4 992.00
CARTIGNY	150.00	570.00
CELIGNY	90.00	330.00
CHANCY	1 245.00	750.00
CHENE-BOUGERIES	4 135.00	2 315.00
CHENE-BOURG	1 650.00	1 035.00
CHOULEX	630.00	345.00
COLLEX-BOSSY	650.00	50.00
COLLONGE BELLERIVE	2 280.00	3 165.00
COLOGNY	1 590.00	975.00
CONFIGNON	1 395.00	1 275.00
CORSIER	900.00	500.00
DARDAGNY	1 470.00	1 020.00
GENTHOD	1 275.00	1 365.00
GRAND-SACONNEX	2 145.00	4 035.00
GY	0.00	0.00
HERMANCE	285.00	150.00
JUSSY	450.00	100.00
LACONNEX	315.00	0.00
LANCY / GRAND-LANCY	11 598.00	10 416.00
MEINIER	1 140.00	1 005.00
MEYRIN	4 435.00	3 035.00
ONEX	4 005.00	2 895.00
PERLY-CERTHOUX	420.00	720.00
PLAN-LES-OUATES	5 190.00	3 825.00
PREGNY- CHAMBESY	660.00	740.00
PRESINGE	165.00	315.00
PUPLINGE	1 155.00	200.00
RUSSIN	75.00	0.00
SATIGNY	2 790.00	2 175.00
SORAL	315.00	780.00
THONEX	3 065.00	1 645.00
TROINEX	570.00	390.00
VANDOEUVRES	690.00	1 170.00
VERNIER	790.00	1 160.00
VERSOIX	2 415.00	1 344.00
VEYRIER	4 110.00	4 140.00
	<b>75 948.00</b>	<b>66 367.00</b>

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
BASSINS	50.00	0.00
BELMONT-SUR-LAUSANNE	0.00	200.00
BOGIS-BOSSEY	160.00	0.00
BUCHILLON	0.00	50.00
CHATEL-ST-DENIS	0.00	150.00
CRASSIER	0.00	50.00
DALLENS	50.00	0.00
DELEMONT	0.00	160.00
DUILLIER	50.00	50.00
ECHICHENS	0.00	50.00
ECUBLENS	0.00	100.00
EPALINGES	150.00	80.00
FOUNEX	800.00	0.00
FRIBOURG	40.00	0.00
GIMEL	0.00	120.00
LE VAUD	125.00	25.00
LUCENS	60.00	240.00
LUSSERY-VILLARS	80.00	80.00
MIES	320.00	200.00
MONTILLIEZ	0.00	150.00
ORBE	240.00	0.00
POMPAPLES	0.00	100.00
PREVERENGES	160.00	140.00
ROLLE	140.00	140.00
ROMAINMÔTIER-ENVY	60.00	0.00
SAINT-CERGUE	320.00	0.00
SAINT-GEORGE	50.00	100.00
SAVIGNY	0.00	100.00
TRELEX	0.00	80.00
VALLORBE	100.00	0.00
VAUX-SUR-MORGES	0.00	80.00
	<b><u>2 955.00</u></b>	<b><u>2 445.00</u></b>

## 9. Dons affectés

<u>Dons affectés</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
Fondation Albatros	24 000.00	77 500.00
Fondation de Secours Mutuel aux Orphelins (FSMO)	15 000.00	0.00
Fondation Gandur pour la Jeunesse	0.00	5 000.00
Fondation Sesam	0.00	5 000.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	13 048.36	10 255.86
Autres produits affectés	7 979.50	8 380.00
	<u>60 027.86</u>	<u>106 135.86</u>

## 10. Autres dons

<u>Autres dons</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
Fondation Albatros	49 600.00	0.00
Fondation privée genevoise	23 000.00	0.00
Fondation Alfred et Eugénie Baur	0.00	10 000.00
GLAJ-GE - Fonds Selim Neffah	0.00	2 469.10
FPCV	650.00	0.00
Appel donateurs "Merci"	22 785.00	21 765.00
Don parts SCI "La Grange"	0.00	95 448.91
Autres dons	1 436.43	2 597.51
	<u>97 471.43</u>	<u>132 280.52</u>

## 11. Recettes diverses

<u>Recettes diverses</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
Location véhicules	10 010.00	7 370.00
Mandats <sup>1</sup>	300.00	14 324.80
Autres recettes	651.08	880.26
	<u>10 961.08</u>	<u>22 575.06</u>

<sup>1</sup> Au début de l'exercice 2023-24, le CPV a accueilli deux bénévoles d'un autre organisme au sein de l'une de ses formations pour moniteurs et monitrices.

## 12. Frais de personnel

Nombre de collaborateurs·trices : l'Association a employé moins de 10 collaborateurs·trices équivalent plein-temps sur l'exercice 2023-24. Il en a été de même pour l'exercice précédent 2022-23.

Le montant brut des indemnités versées à la Direction du CPV durant l'exercice 2023-24 s'élève à CHF 190'070.35. À dater du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le CPV est passé à un système de codirection, avec deux personnes engagées à la Direction de l'Association. Durant l'exercice 2022-23, ce montant s'élevait à CHF 176'163.30<sup>1</sup>.

## 13. Frais administratifs

<u>Frais administratifs</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
Téléphone	11 999.10	10 593.70
Frais de bureau	11 357.70	10 713.88
Frais de port	6 426.20	8 410.40
Frais informatiques	14 033.36	18 423.18
Commission paiements en ligne	11 046.47	8 816.13
Frais de révision	4 324.00	4 500.00
Intérêts hypothécaires	1 387.30	1 480.55
Perte au change	6 463.46	8 490.50
Autres frais administratifs	5 418.26	6 558.01
	<u>72 455.85</u>	<u>77 986.35</u>

## 14. Frais de fonctionnement

<u>Frais de fonctionnement</u>	<u>2023 - 2024</u>	<u>2022 - 2023</u>
Frais d'événements	2 974.99	2 338.92
Frais d'animation	12 829.29	10 340.08
Frais de communication	19 177.88	26 399.11
Assurances association	4 359.90	3 707.25
Cotisations partenaires et honoraires	5 050.60	13 780.95
Frais de représentation et de réunions	6 461.48	5 097.70
Annulation débiteurs douteux	9 634.47	2 963.12
Pertes et profits exercices antérieurs	-3 854.06	-1 885.66
Autres frais de fonctionnement	982.40	1 357.79
	<u>57 616.95</u>	<u>64 099.26</u>

<sup>1</sup> Une erreur s'est glissée dans le rapport 2022-23 qui annonçait les salaires nets plutôt que bruts.